

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/4.9.6.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES

Date de publication : 07/09/2017

Date d'ouverture des offres le 21/09/2017

Objet

1. La Commune RUTANA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de RUTANA

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est relancé.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en un (1) lots** :
 - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture ; Fourniture intrants agricole ; Matériel pour l'aviculture (Elevage volailles) .
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **Deux mois calendrier (60jours)** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions, juridique, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de

service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune RUTANA Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000fbu au compte 70644-01 ouvert à BCCI au nom de la commune de RUTANA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

Deux cent mille francs burundais (200 000 Fbu)

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés

11. Les offres doivent être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci – dessus au plus tard

le/...../ 2017 à 10 heures 00 min

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la commune RUTANA,
le .../.../ 2017 à 10 heures 10 heures 00 min .

14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **le .../.../2017 à 10 heures 30 minutes**. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Les statuts du soumissionnaire (personne morale),
4. L'attestation de non recevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR ;
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce ;
7. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire;

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter ces fournitures.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins cinquante millions (50 000 000 FBU) de FBU.

Fait à Rutana, le 29/07/2017



Isidora NKUNDIZANYE

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics